

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 décembre 2019

---

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 2532

présenté par  
M. Naegelen

à l'amendement n° 1491 (Rect) de M. Vercamer

-----

**ARTICLE 5 BIS E**

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« ou issus de forêts gérées durablement ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'objet de ce sous-amendement est d'intégrer l'ensemble des forêts gérées durablement afin de ne pas favoriser les importations et de soutenir notre filière-bois déjà en déficit commercial.